

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASA DE ROUILLAS BAS / LE LOT

Le 04 Décembre 2021

PRESENTS : 24 membres

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020
- Rapport d'activité 2020
- Rapport financier 2020
- Fixation du prix de l'eau pour la facturation 2022
- Questions diverses

A.G. du 04/12/2021 à 10 h 30 : quorum non atteint.

A.G. du 04/12/2020 à 10 h 45 : délibération valable sans condition de quorum (art. 7c des statuts)

- Au nom de l'ASA, Samuel Gibert rend un hommage à Jean Michel Desseux – membre du bureau et ancien trésorier, suite à son récent décès.
- Samuel Gibert donne lecture du **PV de l'Assemblée Générale du 05/12/2020** adopté.
- **RAPPORT D'ACTIVITES 2020 :**
 - Il y a eu plusieurs réparations et recherches de fuites :
 - Réparation de fuite Chemin de Montredon y compris réfection le 01er Août 2020
 - Recherche de fuites (septembre 2020)
 - Recherche d'une fuite persistante Chemin de la Vachère – vers la propriété Perciani (par méthode de gaz tracker, et pose de vanne)
 - Frais de consultation d'une juriste
 - Maintenance du logiciel de comptabilité, assurances, analyses, frais DGFIP, frais de réception
- **RAPPORT D'ACTIVITE 2021 – EN COURS :**
 - Septembre 2021 : 1 canalisation PVC a cédé Impasse des Tilleuls, les travaux de réfection de voirie sont encore en cours
 - Maintenance du logiciel de comptabilité, assurances, analyses, frais de papeterie et d'affranchissement, frais de reproduction, maintenance du site internet
 - Formation
- **RAPPORT FINANCIER 2020 :**
 - Présentation du compte administratif

- Section de fonctionnement : dépenses = 6.146,81 € ; recettes = 14.562,20 € ; report de l'excédent 2019 = 61.487,11 € ; soit un résultat 2020 = 69.902,50 €
- Section d'investissement : dépenses = 1.641,00 € ; recettes = 3.687,00 € + report de l'excédent 2019 = 30.971,88 € ; soit un excédent 2020 = 33.017,88 €

- Adopté à l'unanimité.

• **ETAT DES FINANCES 2021 (COMPTES PROVISOIRES) :**

- Section de fonctionnement : Dépenses = 2232,98 € ; Recettes = 13.215,60 €
- Section d'investissement : Dépenses = 176,20 € ; Recettes = 0,00 €

• **ANALYSE D'EAU : RAS**

• **FIXATION DU PRIX DE L'EAU POUR LA FACTURATION 2022 :**

Prestation	Proposition pour 2022
Abonnement	16,80 € / an
Prix de l'eau	0,45 € / m3
Ouverture compteur principal	350,00 € / u
Ouverture compteur de jardin	60 € / u

Proposition de maintien des prix, adoptée à l'unanimité.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

- Rappel de la présentation de l'an passé quant à la sectorisation des pannes, permettant ainsi la projection de travaux à engager à terme :

- *Présentation de l'état du réseau (7800ml de réseau primaire)*
- *Identification des secteurs les plus coûteux au vu des travaux réalisés entre 1987 et 2020, catégorisation selon plusieurs typologies de travaux (réparation, entretien-amélioration, extension, fuites et recherches)*
- *En 34 ans : 318k€ de travaux soit env.9300€/an or seulement 118k€ pour les extensions et renouvellements, soit un « déficit » de renouvellement de réseaux de 200k€.*
- *Réparations concentrées sur les rues Louis Mercier, Route de Fohet, Rue du Puy de Dôme : les plus anciennes mais aussi les plus fréquentées. Le renouvellement complet pourrait être évalué à env.233k€.*
- *Rendement du réseau : fuite doivent être < à 7m3/h/km. Or, actuellement, on constate des pertes < à 1 m3/h sur l'ensemble du réseau – état satisfaisant.*
- *Les finances de l'ASA permettent de gérer des travaux de court terme, mais pas sur le long terme. Ainsi, l'ASA pourrait contracter un prêt en cas de besoin de financement important. NB : l'ASA peut accepter les dons et legs en qualité d'entité publique.*

- Question du transfert de compétence à la Communauté de Communes : en 2026 d'après les informations actuelles. Aucune certitude sur l'avenir de ce transfert.

Néanmoins 2 choix peuvent se poser :

- Continuer d'investir et envisager une augmentation du prix de l'eau pour le financement
 - Laisser le transfert s'opérer
 - Il est donc nécessaire de se poser la question de pouvoir conserver notre souveraineté, idem sur la légitimité de cette question.
 - En 1^{er} lieu, il serait nécessaire d'interroger les habitants de l'ASA, afin de savoir s'ils souhaiteraient conserver l'ASA ou non
 - Nécessité de consulter un juriste conseil, quant aux conséquences sur l'augmentation du prix de l'eau..., quelles seraient les conséquences d'un transfert de compétence à la Communauté de Communes.
 - NB : rien n'est actuellement évoqué sur les ASA au sein du SME (Syndicat Mixte de l'Eau de la région d'Issoire)
 - L'ensemble de ces points pourraient faire l'objet d'une AG extraordinaire.
- Présentation de l'origine de l'eau alimentant l'ASA et des circuits depuis les captages :
- 1 captage existant à Rouillas Bas : eau cédée au SME, trop plein au ruisseau
 - Captage de Monne : vers Mareuge, constitue environ 90% de l'alimentation de l'ASA
 - Captage de Pessade : en complément.
- Rappel de la limite ASA / Branchement particulier : cf schéma en ligne sur le site internet de l'ASA
- Modification des Statuts : Au vu de l'évolution de l'organisation des services administratifs fiscaux, le trésorier receveur est désormais celui de Chamalières.
- Ainsi, il est proposé de mettre à jour l'article n°5 des Statuts de l'ASA, afin de supprimer la formulation « Trésorier de Saint Amant Tallende » et de la remplacer par « le trésorier de rattachement de la Commune d'Aydat ».

La séance est levée à 12 h 00.